

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 038-200063972-20241025-2024_10_01-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Villages du Lac de Paladru, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.01

Objet : AUDIT ORGANISATIONNEL DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème d'organisation au niveau du secrétariat. Il explique qu'il apparaît nécessaire de réaliser un audit organisationnel. Plusieurs sociétés ont été contactées et seulement la société ASCENSO a répondu. Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition commerciale. Cette proposition permettra d'identifier les compétences et les missions de chaque agent, il pourra être proposé à l'issue de l'audit un accompagnement supplémentaire comme la rédaction des fiches de poste. Les honoraires de la société ASCENSO sont de 5 625 € HT soit, 6 750 € TTC pour l'ensemble des agents du secrétariat.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERE qu'il est nécessaire de réaliser un audit organisationnel afin de palier au problème rencontrés au sein du service secrétariat.

ACCEPTE la proposition commerciale de la société ASCENSO dont les honoraires sont de 5 625 € HT soit, 6 750 € TTC pour l'ensemble des agents du secrétariat.

AUTORISE la signature de la proposition commerciale.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, le 8 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD

Le Maire,
Denis CARRON



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 038-200063972-20241025-2024_10_02-DE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Villages du Lac de Paladru, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.02

Objet : CONVENTION CAPV MISE A DISPOSITION DE SALLE POUR LE CLAS A L'ECOLE DU PIN

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre du programme de réussite éducative du CIAS du Pays Voironnais il y a lieu de signer la convention de mise à disposition de salle pour le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité). Il donne lecture de la convention. Cette convention permettra de fournir aux enfants un espace afin de leur apporter un appui méthodologique au travail scolaire, d'élargir leurs centres d'intérêts. Cette convention est conclue pour une durée déterminée, à compter de novembre 2024 jusqu'au 17 juin 2025.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de mise à disposition d'une salle pour le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) à compter de novembre 2024 jusqu'à fin juin 2025.

AUTORISE la signature de la convention.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, le 8 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD

Le Maire,
Denis CARRON



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.03

Objet : CONVENTION AEJ

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 23 février 2024 concernant la convention de partenariat avec l'AEJ de Saint Etienne de Crossey pour l'accueil de loisirs organisé pour les enfants de 3 à 13 ans les mercredis et les vacances scolaires et précise la poursuite de la convention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association AEJ.

Monsieur le Maire précise que les communes de Bilieu, Montferrat et Villages du Lac de Paladru se sont engagées à verser une subvention de fonctionnement à l'AEJ chaque année dont le montant global est de 45 000.00 € pour 2025, soit 15 000.00 € par commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ATTRIBUE** une subvention annuelle à l'AEJ de 15 000.00 €.
- ✓ **AUTORISE** la signature de la convention.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance
Quentin GIRARD

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, Le 8 novembre 2024





Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.04.

Objet : CHEQUES CADEAUX PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 décembre 2021 concernant les chèques cadeaux personnel communal.

Il rappelle qu'un montant de 300.00€ pour un agent à temps complet a été défini pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose de renouveler cet avantage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE l'attribution de chèques cadeau au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
- ✓ FIXE le montant attribué à chaque agent à 300 € pour un temps complet par an ;
- ✓ DIT que ce montant sera attribué aux agents présents au 31 décembre et proratisé selon la durée de présence et le temps de travail ;
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, Le 8 novembre, 2024

Le Maire

Denis CARRON





Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 038-200063972-20241025-2024_10_05-DE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : **18**

Nombre de conseillers présents : **12**

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : **4**

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : **2**

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.05

Objet : RESTITUTION AUX COMMUNES DE LA COMPETENCE
CREATION ET GESTION DE CREMATORIUM

Monsieur Le Maire explique que depuis 2012 la CAPV exerce la compétence création et gestion d'un crématorium. Par délibération du 24 septembre 2024, le Conseil Communautaire de la CAPV a acté la restitution de la compétence création et gestion d'un crématorium aux communes membres de son territoire. Cette décision fait suite à la résiliation du contrat de délégation de service public (DSP) qui avait été passé avec SEM PFI pour la réalisation de cet ouvrage sur un terrain de la zone du parvis à Voiron. La CAPV ne souhaite pas relancer une nouvelle procédure de DSP qui s'avère longue, complexe et aux conditions hasardeuses, compte tenu du précédent dans un secteur d'activité très particulier. Par ailleurs, la ville de Voiron a déjà exprimé son souhait de mener en régie, sur son périmètre communal, un projet de crématorium en lien avec l'exploitation actuelle d'un centre funéraire. Afin de modifier les statuts de la CAPV en ce sens, il est demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur cette restitution de la compétence précitée.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

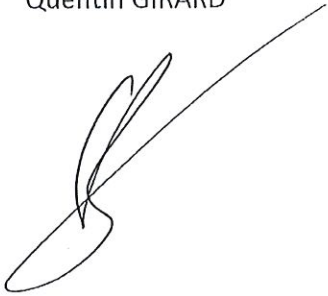
Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 038-200063972-20241025-2024_10_05-DE

- ✓ **APPROUVE** la restitution aux communes de la compétence création et gestion de crématorium.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD



Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, Le 8 novembre 2024
Le Maire

Danis CARRON





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Villages du Lac de Paladru, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.06

Objet : TRAVAUX LOCAL VEFA LES ROSELIERES

Monsieur Le Maire informe que pour les travaux des 3 locaux un architecte a été contacté. La Commissions s'est réunie afin de choisir les entreprises ;

- CAMINITI Cloisons , faux plafonds : 24 817.05 € HT
- ROUX SIBILON Chape : 2 150 € HT
- GUETAZ Carrelage, faïence : 4 477.60 € HT
- S3P Peinture : 7 652.16 € HT
- Teddy ROCHET/ Cyril CODRON Chauffage, plomberie, ventilation : 16 189.48 € HT
- Alexandre GAILLOT Electricité : 17 604.17 € HT

Il précise que le montant des travaux est de 87 000 euros HT. Ce coût a été diminué grâce aux travaux qui seront effectués par les agents communaux (parquets, isolation, cuisine).

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTÉ le montant des travaux, soit 87 000 € HT et le choix des entreprises.
AUTORISE Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, le 8 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD

Le Maire,
Denis CARRON



Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.07

Objet : SACPA RENOUVELLEMENT CONTRAT

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 26 février 2021 concernant la convention de partenariat avec la SACPA, il convient donc aux communes d'adhérer individuellement à une convention de fourrière, il donne lecture de la convention avec le groupe SACPA – Centre de Renage, pour un montant annuel de 2 724.35.41 € HT (1.03 € par habitant) pour une intervention 24/24 et 7j/7 dans un délai de 2h maximum et le plus rapidement en cas d'urgence. Une prise en charge méthodique et professionnelle pour assurer la sécurité des agents, des animaux et des usagers. L'accueil des animaux dans de locaux conformes aux normes de l'environnement, avec un strict respect de la réglementation et des normes relatives au transport et à l'accueil d'animaux domestiques en collectif. La garde d'animaux dont les propriétaires sont momentanément défailants. La prise en charge des animaux décédés sur la voie publique. Il propose de renouveler le contrat.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention de fourrière avec le groupe SACPA – centre de Renage – pour un montant annuel de 1.03 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette convention annuelle sera reconduite tacitement pour une durée de 4 ans par période de 12 mois.

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 038-200063972-20241025-2024_10_07-DE

- ✓ AUTORISE la signature du contrat.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD



Pour copie certifiée conforme
Villages du Lac de Paladru, Le 8 novembre 2024

Le Maire
Denis CARRON





Extrait du Registre des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 038-200063972-20241025-2024_10_08-DE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.08

Objet : CONVENTION CHATS LIBRES

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2022 concernant la convention Chats libres avec la fondation Clara du groupe SACPA. Il convient de renouveler cette convention. Il donne lecture de la convention. Le coût pour la commune est de 100 euros par chat mâle capturé, et de 130 euros par chat femelle capturée, la fondation s'occupant de tout : capture des chats, information des habitants, stérilisation, et retour des animaux sur place...

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention Chats libres avec la Fondation Clara du groupe SACPA pour un montant de 100 euros par chat mâle capturé, et de 130 euros par chat femelle capturée.
- ✓ **AUTORISE** la signature de la convention.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, Le 8 novembre, 2024

Le Maire

Denis CARRON





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-cinq octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Villages du Lac de Paladru, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Carole FABBRI, Lionel SEICLE-VATTE, Gilles TOUBLANC, Daniel SEYVE, Kevin BLACHON, Denis CARRON, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE,

Nombre de conseillers représentés : 4

Christiane COLLOMB (pouvoir Carole FABBRI), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD), Laurence CHANEL (pouvoir Denis CARRON), BOUJU Marceline (pouvoir Janine GARIN)

Nombre de conseillers absents : 2

Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON

Secrétaire de séance : Quentin GIRARD

N° d'ordre : 2024.10.09

Objet : SUBVENTION WORLDSKILLS

Monsieur Le Maire rappelle la lettre envoyé par Melle Lou-Ann PIERRE en juin 2024 expliquant sa participation aux WORLDSKILLS, compétition européenne qui se déroulera au Danemark en septembre 2025. Lors de sa présentation de demande de subvention en Conseil Municipal Melle Lou-Ann PIERRE a su motiver sa demande tant sur son parcours pour arriver à se qualifier à cette compétition, tant sur les difficultés rencontrées pour finaliser financièrement sa participation à cette compétition. Il en est ressorti qu'il lui manquait une enveloppe d'un montant de 2 380 €.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 380 € à Melle Lou-Ann PIERRE pour financer une partie de sa participation.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru, le 8 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Quentin GIRARD

Le Maire,
Denis CARRON